

**N°2016-2**

## **SOMMAIRE**

### DELIBERATIONS

**Séance du 18 mai 2016**  
**Séance du 30 juin 2016**

**Bureau du conseil d'administration**  
**Conseil d'administration**

### ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

- **Tableau annuel d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2016**
- **Arrêté portant dissolution des CIS de Dinard et Pleurtuit et création du CIS de Rance rive gauche**
- **Arrêté portant organisation du corps départemental**
- **Arrêté de classement des CIS**
- **Liste d'aptitude opérationnelle équipe spécialisée plongée**
- **Liste d'aptitude opérationnelle équipe spécialisée risques radiologiques**
- **Liste d'aptitude opérationnelle équipe spécialisée risques chimiques et biologiques**
- **Liste d'aptitude opérationnelle équipe spécialisée sauvetage déblaiement**
- **Nouveau règlement intérieur du SDIS**

**Le contenu intégral des décisions et les  
éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande  
auprès du secrétariat du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ile-et-Vilaine,  
2 rue du Moulin de Joué à Rennes.**

**Séance du 18 mai 2016**  
**Bureau du Conseil d'administration**

**Délibération n°2016 -026BCP**

**Objet : Autorisation d'ester en justice**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à ester en justice en qualité de défendeur dans le cadre du recours pour excès de pouvoir exercé auprès du Tribunal administratif de Rennes par Mme Catherine P., adjoint administratif au sein de l'établissement, qui vise à l'annulation de l'arrêté en date du 14 décembre 2015 lui infligeant une exclusion temporaire de fonctions d'un jour.

**Délibération n°2016 -027BCP**

**Objet : Réforme des matériels hors d'usage**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;
- DECIDE, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers du SDIS, de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), ou en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.

**Délibération n°2016 -028BCP**

**Objet : Recours à un agent non titulaire**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le recours, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 6 mois, à un agent non titulaire pour un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de la Mission des Systèmes d'Information et des Télécommunications.
- PRECISE que l'agent percevra une rémunération calculée par référence au 1er échelon du grade d'ingénieur territorial.

**Délibération n°2016 -029BCP**

**Objet : Extinction de créances et admission en non-valeur**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'extinction ou l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Références	Débiteurs	Objet	Montant dû
<b>Créances irrécouvrables</b>			
Titre n°868/2012	ADEFI Formation	organisation d'un jury d'examen SSIAP 1 du 26/11/2012	500,00 €
Titre n°909/2012		organisation d'un jury d'examen SSIAP 1 du 14/12/2012	500,00 €
<b>Admission en non valeur</b>			
Titre n°733/2008	BOURGEOIS Jérémy	facturation d'une ouverture de porte le 9/07/2008.	94,47 €
Titre n°306/2013	GENDROT Gianni	facturation d'une ouverture de porte le 2/02/2013	193,51 €
Titre n°691/2013	ROLET Sylvain	indemnités de stages indûment perçues	59,60 €
Titre n°546/2014	MARCHAND Olivier	destruction de nid de frelons le 6/09/2014	100,00 €
Titre n°239/2015	LANCIEN Pierre Yves	frais de relance sur le titre n° 239/2015 émis pour règlement du loyer de janvier 2015	1,41 €
Titre n°355/2015	JOUFFE Antoine	part salariale sur chèques déjeuners de mars 2015	51,85 €
Titre n°264/2015	RENOUARD Augustin	un paquetage de sapeur-pompier non réintégré	196,31 €
Titre n°370/2015	DAGUET Aurélie	frais de relance sur le Titre 370/2015	6,00 €
			<b>1 703,15 €</b>

**Séance du 30 juin 2016**  
**Conseil d'administration**

**Délibération n°2016 -030CA**

**Objet : Contributions 2016 : ajustements**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité/ à la majorité absolue:

- APPROUVE la modification de la délibération n° 2015-091CA du Conseil d'Administration du 8 décembre 2015 relative à l'approbation des contributions financières obligatoires 2016 des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au budget du SDIS 35, à savoir :
  - Annulation des contributions financières obligatoires 2016 pour les communes de CARDROC, HEDE, LA BAUSSAINE, LES IFFS, LONGAULNAY, PLES DER, PLEUGEUNEUC, QUEBRIAC, ST BRIEUC DES IFFS, ST DOMINEUC, ST THUAL, TRESSE, TEVERIEN, TINTENIAC, TRIMER et pour le SI COMBOURG.
  - Approbation de la contribution obligatoire définitive 2016 pour la Communauté de communes Bretagne Romantique, arrêtée à la somme de 529 945 €.

.....

**Délibération n°2016 -031CA**

**Objet : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2016**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2016, jointe en annexe à la présente délibération.
- APPROUVE la contribution définitive du Département, en application des termes de la convention de partenariat, à hauteur de 31 666 829 €.
- APPROUVE la réduction du montant de l'Autorisation de Programme ANTARES (-200 000 €) qui est portée à 4 000 000 €.

.....

**Délibération n°2016 -032CA**

**Objet : Révision du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de Schéma départemental de couverture et d'analyse des risques, tel qu'il figure en annexe.

.....

**Délibération n°2016 -033CA**

**Objet : Marchés relatifs aux prestations d'assurances - Années 2017 à 2021**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour la passation des marchés d'assurances relatifs aux dommages aux biens, aux bris de machines, aux risques statutaires et à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires pour les années 2017 à 2021.
- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y rapportant.

.....

**Délibération n°2016 -034CA**

**Objet : Avenant n°1 au marché n°2012-006 - Assurances flotte véhicules et risques annexes - Années 2013 à 2017**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2012-006 relatif aux prestations d'assurances pour la flotte des véhicules et les risques annexes portant sur l'augmentation de la cotisation et des franchises à compter du 1er janvier 2017.
- .....

**Délibération n°2016 -035CA**

**Objet : Avenant n°6 au marché n°2009-043 relatif à la fourniture et a la maintenance d'un entrepôt de données**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 6 au marché n° 2009-043 relatif à la fourniture et la mise en œuvre d'un entrepôt de données portant sur la suppression de l'interface SSSM èRH et la fin de la maintenance de l'ensemble des tranches au 30 septembre 2016.

.....

**Délibération n°2016 -036CA**

**Objet : Réforme des matériels hors d'usage**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de réformer les matériels figurant en annexe ;
  - DECIDE de leur mise en vente aux enchères (Domaines ou site d'enchères), ou en dernier recours, de leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.
- .....

**ARRETE**

**Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours d'Ile-et-Vilaine**

**GROUPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES**

**BUREAU DES AGENTS PERMANENTS**

Affaire suivie par Jany JOUANOLE

☎ 02.99.87.65.04

Références : MB.16.0726

**Objet : Tableau annuel d'avancement au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels  
au titre de l'année 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'avis émis le 22 mars 2016 par la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Le tableau annuel d'avancement au grade de **caporal de sapeurs-pompiers professionnels** est établi, au titre de l'année **2016**, comme suit :

Ordre de classement	Nom	Prénom
1	<b>PIQUET</b>	Mickaël
2	<b>BOSSE</b>	Sébastien
3	<b>HEMON</b>	Anthony
4	<b>BOYER</b>	Olivier

**ARTICLE 2** – Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 19 avril 2016

Pour le Président,  
Le Directeur Départemental Adjoint,



**Colonel Philippe STECHMANN**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**ARRETE PORTANT DISSOLUTION DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE DINARD ET PLEURTUIT  
ET CREATION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE RANCE-RIVE-GAUCHE**

Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ile-et-Vilaine

Vu le Code général des collectivités territoriales articles L.1424-1 à L.1424-6 ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2010 portant schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du département d'Ile-et-Vilaine;  
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours d'Ile-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2015 portant classement des centres d'incendie et de secours du département d'Ile-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté conjoint du 20 mars 2015 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ile-et-Vilaine ;  
Vu l'avis du conseil municipal de Dinard en date du 22 février 2016 ;  
Vu l'avis du conseil municipal de Pleurtuit en date du 26 février 2016 ;  
Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 17 mars 2016 ;  
Vu l'avis du comité technique du SDIS en date du 17 mars 2016 ;  
Vu l'avis de la commission administrative et technique du SDIS en date du 18 avril 2016 ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du SDIS en date du 21 avril 2016 ;  
Sur proposition du colonel Pierre PATET, directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Ile-et-Vilaine ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les centres d'incendie et de secours de Dinard et de Pleurtuit sont fusionnés en un centre d'incendie et de secours unique qui prend l'appellation de « centre d'incendie et de secours Rance-rive-gauche » à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**Article 2** : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ile-et-Vilaine, Madame la maire de Dinard et Monsieur le maire de Pleurtuit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Ile-et-Vilaine.

**Article 3** : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à RENNES, le 28 AVR. 2016

Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ile-et-Vilaine

Patrick STRZODA



**Arrêté n° 16.0868**

**Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

**Le Président du conseil d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours du département d'Ille-et-Vilaine**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-6, R.1424-19, R.1424-23-1 et R.1424-23-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2010 portant schéma d'analyse et de couverture des risques du département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2016 portant classement des centres d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;

Vu la délibération n° 2015-062 du conseil d'administration du SDIS en date du 2 juillet 2015 portant modification de l'organigramme du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté conjoint du Préfet d'Ille-et-Vilaine et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine en date du 20 mars 2015 portant organisation du corps départemental de sapeurs-pompiers;

**ARRETEMENT**

**Article 1er**

Le corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine dispose d'un état-major dénommé « Direction départementale des services d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine » et de 88 centres d'incendie et de secours.

Il est doté en outre :

- D'un centre de traitement des alertes (CTA) réceptionnant les numéros d'urgence 18 et 112 des communes défendues en 1° appel par les services d'incendie et de secours du département
- D'un centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)
- D'un centre de formation départemental
- D'un centre technique et logistique
- D'une pharmacie à usage intérieur (PUI)

**Article 2**

L'état-major départemental est articulé en :

8 directions :

- La direction du contrôle de la qualité de la gestion publique
- La direction de l'inspection et du contrôle de l'organisation de l'activité opérationnelle
- La direction administrative et financière
- La direction des ressources humaines
- La direction de la santé et du secours médical
- La direction des opérations
- La direction des territoires et de la logistique
- La mission des systèmes d'information et de télécommunications

5 groupements fonctionnels

- Le groupement des emplois et compétences
- Le groupement formation-sports
- Le groupement prévention
- Le groupement prévision-opérations
- Le groupement des services techniques

#### 4 groupements territoriaux

- Le groupement Centre
- Le groupement Nord
- Le groupement Est
- Le groupement Sud-ouest

### **Article 3**

L'organisation territoriale des services d'incendie et de secours est arrêtée comme suit :

Le groupement Centre regroupe 23 centres d'incendie et de secours

- CIS Acigné
- CIS Betton
- CIS Bruz
- CIS Châteaugiron
- CIS Chartres-de-Bretagne
- CIS Corps-Nuds
- CIS Gahard
- CIS Gévezé
- CIS Ille-et-Rance
- CIS Liffré
- CIS La Bouexière
- CIS l'Hermitage
- CIS Melesse
- CIS Mordelles
- CIS Noyal-sur-Vilaine
- CIS Rennes-Beauregard
- CIS Rennes-Le Blosne
- CIS Rennes St Georges
- CIS Pacé
- CIS St Aubin-d'Aubigné
- CIS Servon-sur-Vilaine
- CIS Sens-de-Bretagne
- CIS Vern-sur-Seiche

Le groupement Nord regroupe 10 centres d'incendie et de secours

- CIS Cancale
- CIS Combourg
- CIS Doî-de-Bretagne
- CIS Hédé
- CIS Pleine-Fougères
- CIS Plerguer
- CIS Rance-rive-gauche
- CIS St Briac
- CIS St Malo
- CIS Tinténiac

Le groupement Est regroupe 27 centres d'incendie et de secours

- CIS Antrain
- CIS Argentré-du-Plessis
- CIS Bais
- CIS Bazouges-la-Pérouse
- CIS Chateaubourg
- CIS Domagné
- CIS Domalain
- CIS Erbrée
- CIS Fougères

- CIS Janzé
- CIS La Bazouge-du-désert
- CIS La Guerche
- CIS Le Ferré
- CIS Le Pertre
- CIS Louvigné-de-Bais
- CIS Louvigné-du-désert
- CIS Martigné-Ferchaud
- CIS Piré-sur-Seiche
- CIS Retiers
- CIS St Aubin-du-Couesnon
- CIS St Brice-en-Coglès
- CIS St Germain-en-Coglès
- CIS St M'Hervé
- CIS St Ouen-des-Alleux
- CIS St Georges-de-Reintembault
- CIS Tremblay
- CIS Vitré

Le groupement Sud-ouest regroupe 28 centres d'incendie et de secours

- CIS Bain-de-Bretagne
- CIS Baulon
- CIS Bédée
- CIS Bécherel
- CIS Bourg-des-Comptes
- CIS Bréal-sous-Montfort
- CIS Ercé-Teillay
- CIS Gaël-Muel
- CIS Grand-Fougeray
- CIS Guipry
- CIS Guichen
- CIS Guignen
- CIS Iffendic
- CIS Irodouër
- CIS La Couyère
- CIS Laillé
- CIS Maure-de-Bretagne
- CIS Médréac
- CIS St Méen-le-Grand
- CIS Messac
- CIS Montauban
- CIS Montfort-sur-Meu
- CIS Pipriac
- CIS Plélan-le-Grand
- CIS Quédillac
- CIS Redon
- CIS Romillé
- CIS St Sulpice-des-Landes

**Article 4 :**

Les centres d'incendie et de secours sont classés en centres de secours principaux, centres de secours et centres de première intervention conformément à l'arrêté préfectoral du 2 mai 2016 susvisé.

Les centres d'incendie et de secours peuvent se regrouper en coopération de centres dans les conditions prévues au règlement opérationnel du SDIS.

**Article 5 :**

Les emplois de direction du service départemental d'Ille-et-Vilaine sont fixés à 19 :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Le directeur départemental adjoint
- Le médecin-chef, directeur du service de santé et de secours médical
- La directrice administrative et financière, directrice du contrôle de la qualité de la gestion publique
- Le directeur de l'inspection et du contrôle de l'organisation de l'activité opérationnelle
- Le directeur des territoires et de la logistique
- Le directeur des ressources humaines, chef du groupement des emplois et des compétences
- Le directeur des opérations
- La directrice des systèmes d'information et de télécommunication
- Le chef du groupement territorial Centre
- Le chef du groupement territorial Nord
- Le chef du groupement territorial Est
- Le chef du groupement territorial Sud-ouest
- Le chef du groupement formation-sports
- Le chef du groupement prévention
- Le chef du groupement prévision-opérations
- Le chef du groupement des services techniques
- Le médecin-chef adjoint
- Le chef de la mission prospective, évaluation et retour d'expérience

**Article 6 :**

L'arrêté conjoint du 20 mars 2015 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine est abrogé.

**Article 7 :**

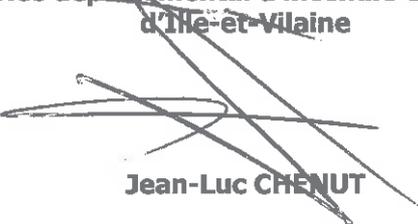
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine.

**Article 8 :**

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à RENNES, le **25 MAI 2016**

**Le Président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
d'Ille-et-Vilaine**

  
**Jean-Luc CHENUT**

**Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

  
**Christophe MIRMAND**

---

**ARRETE PORTANT CLASSEMENT DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SDIS  
D'ILLE-ET-VILAINE**

**Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1424-1 et R.1424-39;  
Vu l'arrêté conjoint du 2 mars 2006 portant réorganisation du corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2010 portant schéma d'analyse et de couverture des risques du département d'Ille-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2011 portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2015 portant classement des centres d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 portant fusion des centres d'incendie et de secours de Dinard et Pleurtuit en un centre d'incendie et de secours unique dénommé « Rance rive gauche » ;  
Sur proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine compte **88 centres d'incendie et de secours** classés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 :

**4 centres de secours principaux (CSP)**

- Rennes-Beauregard
- Rennes-Le Blosne
- Rennes-St Georges
- St Malo

**29 centres de secours (CS)**

- Argentré-du-Plessis
- Bain-de-Bretagne
- Bruz
- Cancale
- Châteaubourg
- Châteaugiron
- Combourg
- Dol-de-Bretagne
- Fougères
- Gévezé
- Guichen
- Janzé
- La Guerche-de-Bretagne
- L'Hermitage
- Liffré
- Maure-de-Bretagne
- Messac
- Montfort-sur-Meu

- Mordelles
- Pipriac
- Pleine-Fougères
- Plélan-le-Grand
- Plerguer
- Rance-rive-gauche
- Redon
- St Aubin-du-Couesnon
- St Méen-le-Grand
- Tinténiac
- Vitré

### **55 centres de 1<sup>ère</sup> intervention (CPI)**

- Acigné
- Antrain-sur-Couesnon
- Bais
- Baulon
- Bazouges-la-Pérouze
- Bécherel
- Bédée
- Betton
- Bourg-des-Comptes
- Bréal-sous-Montfort
- Chartres-de-Bretagne
- Corps-Nuds
- Domagné
- Domalain
- Erbrée
- Ercé-Teillay
- Gaël-Muel
- Gahard
- Grand-Fougeray
- Guignen
- Guipry
- Hédé
- Iffendic
- Ille-et-Rance
- Irodouër
- La Bazouge-du-désert
- La Bouexière
- La Couyère
- Laillé
- Le Ferré
- Le Pertre
- Louvigné-de-Bais
- Louvigné-du-désert
- Martigné-Ferchaud
- Médréac
- Mélesse
- Montauban-de-Bretagne
- Noyal-sur-Vilaine
- Pacé
- Piré-sur-Seiche
- Quédillac
- Retiers

- Romillé
- Sens-de-Bretagne
- Servon-sur-Vilaine
- St Aubin-d'Aubigné
- St Briac-sur-Mer
- St Brice-en-Cogles
- St Georges-de-Reintembault
- St Germain-en-Cogles
- St M'Hervé
- St Ouen-des-Alleux
- St Sulpice-des-Landes
- Tremblay
- Vern-sur-Seiche

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral du 13 mars 2015 susvisé, portant classement des centres d'incendie et de secours, est abrogé.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine.

**Article 4 :** Madame la directrice de cabinet, Monsieur le secrétaire général, Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS, Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de RENNES peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à RENNES, le 02 MAI 2016

**Le Préfet de la Région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Pour le Préfet,  
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VUS ENSEMBLE**

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
- L'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le Référentiel emplois, Activités, Compétences "interventions, secours et Sécurité en Milieu Aquatique et Hyperbare"
- Les procès-verbaux établis du 6-13 et 20 juin 2014, à la suite des épreuves de contrôle durant les stages de recyclage,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Lieutenant Hervé BERTEL est désigné pour assurer la fonction de Conseiller Technique Départemental plongée (PLG3). L'intéressé assure également la fonction de Conseiller Nautique du SDIS 35.

**Article 2 :**

Les sapeurs-pompiers suivants sont retenus pour assurer les missions qui sont confiées au groupe de Scaphandriers Autonomes Légers pour un an à compter du 01 janvier 2016.

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
PLG3	GPO	Lieutenant	BERTEL Hervé	X	X		X
	CIS Saint Georges	Sergent	SORAIS Arnaud	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	TRICHET Mickaël	X	X		X
PLG2	CIS Saint-Malo	Adjudant	AUBOUARD Hervé	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	CASTEL Frédéric	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Caporal	CAHAGNON Dimitri	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Caporal	DABROWSKI Matthieu	X	X		
	CIS Saint Georges	Adjudant	DEWOR Frédéric	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUFEIL Cédric	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	GUILLET Mathieu	X	X		X

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
PLG2	CIS Saint-Malo	Adjudant	HUGUET Emmanuel	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	LEFEBVRE Pierre	X	X		
	CIS Saint Georges	Sergent Chef	LEGAL Sébastien	X	X		X
	CIS Saint Georges	Sergent	LE QUINTREC Romain	X	X		X
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	PERROTTE Marc	X	X		X
	CIS Saint Georges	Sergent	ROUXEL Nicolas	X	X		
PLG1	CIS Saint Georges	Caporal	AMIL Gwénohé	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	BOUILLOT Benjamin	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	CORBEL Krysten	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	COSNAY Florian	X			
	CIS Saint Georges	Sergent	COUTY François	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	CREPEL Baptiste	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal	DELABROSSE Romain	x			
	CIS Saint Georges	Caporal	DELOT Julien	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUBOC Christian	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent Chef	DUFEIL Olivier	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant	GALLAIS Stéphane	X			
	CIS Saint Georges	Sergent	GIBOIRE Perrick	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	GUESNEUX Jérémy	X			
	CIS Saint Georges	Sergent	GUIHOMAT Grégory	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	HARNOIS Julien	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant	JOUANJAN Christophe	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	LE BRETON Jérôme	X			
	CIS Saint Georges	Caporal Chef	LESAICHERRE Pierre	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	MADELINE Anthony	X			
	CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	MARCILLE Eric	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	MELLET David	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	MORIN Olivier	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal Chef	PERRIN Sébastien	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	PINSON Grégory	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	POSNIC Nicolas	X			
	CIS Saint-Malo	Sergent	SCHMITT Eric	X			
CIS Saint-Malo	Adjudant Chef	SENECHAL Daniel	X				

Niveau	Affectation	Grade	Nom et prénom	Qualification			Surface Non Libre
				30 mètres	50 mètres	60 mètres	
PLG1	CIS Saint Georges	Sergent	SUMINSKI Romuald	X			
	CIS Saint-Malo	Caporal	VANDLAIR Pierre-Yves	X			
	CIS Saint Georges	Caporal	VERRON Alex	X			
	CIS Saint Georges	Sergent Chef	VILLENEUVE Emmanuel	X			

**Article 3 :**

Le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

**Article 4 :**

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

A Rennes, le

30 MAI 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Sup. Préfet, Directrice de Cabinet



Magali CHAMPAGNE



**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VUS ENSEMBLE**

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers,
- L'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Commandant Jean-François BOURDAIS est désigné Conseiller Technique Départemental de l'équipe Risques Radiologiques.

**Article 2 :**

Les sapeurs-pompiers suivants (2 pages) sont retenus pour assurer les missions qui sont confiées à l'équipe spécialisée "risques radiologiques" pour un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**Article 3 :**

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

**Article 4 :**

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le, 30 MAI 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Agnès CHAVANON

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM
RAD 4	SSSM	Pharmacien CI Exceptionnel	ADAMY	Christine
RAD 4	GEC	Commandant	BOURDAIS	Jean Francois
RAD 4	GTN	Lieutenant-Colonel	REBAUDO	Alain
RAD 4	GPRV	Capitaine	PICAUT	Stéphane
RAD 3	GFS	Lieutenant-Colonel	BOULY	Joel
RAD 3	GPO	Capitaine	CLOAREC	Erwan
RAD 3	Rennes Le Blosne	Lieutenant	CURE	David
RAD 3	Rennes Beauregard	Capitaine	DURDUX	Sébastien
RAD 3	Saint-Malo	Capitaine	GODIN	David
RAD 3	GPO	Commandant	GUITTON	Arnaud
RAD 3	Rennes Le Blosne	Capitaine	KNOEPFFLER	Stéphane
RAD 3	GFS	Commandant	LACOSTE	Sébastien
RAD 3	GTE	Lieutenant	LE GOFF	Erwann
RAD 3	GTC	Capitaine	LE GUAY	Franck
RAD 3	GTSO	Capitaine	PAIN	Frédéric
RAD 3	GPRV	Capitaine	RENAUDIN	Samuel
RAD 3	Redon	Capitaine	ROBERT	Olivier
RAD 3	GPRV	Commandant	SCHIAPPARELLI	Patrice
RAD 3	Rennes Beauregard	Lieutenant	THEBAULT	Stéphane
RAD 3	GPRV	Lieutenant	THOMAS	Sébastien
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	ALLAIN	Laurent
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	BERENGUER	Cecile
RAD 2	Redon	Adjudant	BESNIER	David
RAD 2	GPO	Capitaine	BOUTIER	Martin
RAD 2	Rennes Beauregard	Sergent	BUFFET	Gilles
RAD 2	Rennes Le Blosne	Caporal	CHOPIN	Olivier
RAD 2	GFS	Adjudant	CROST	Christelle
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	GARANCHER	Vincent
RAD 2	Rennes Le Blosne	Lieutenant	GRANIER	Jean Charles
RAD 2	Fougères	Capitaine	GUILLAUME	Samuel
RAD 2	Rennes Le Blosne	Adjudant	GUILLERME	Franck
RAD 2	Rennes Beauregard	Sergent	HAZE	François
RAD 2	Rennes Le Blosne	Lieutenant	HENRY	Raymond
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	HUARD	Frédéric
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	JEZEQUEL	Christophe
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	LEFEUVRE	Tangui
RAD 2	Rennes Beauregard	Caporal	LOISEL	Charlie
RAD 2	Rennes Le Blosne	Caporal	MAHE	Grégory
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	MARAND	Erwann
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	MARIAU	Maxime
RAD 2	Rennes St Georges	Adjudant	MARTIN	Yoann
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	MAUGER	Ludovic
RAD 2	Rennes Le Blosne	Adjudant	MORANT	Christophe
RAD 2	Rennes Beauregard	lieutenant	MORICEAU	Philippe
RAD 2	Rennes St Georges	Adjudant	PERRUDIN	Gildas
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	PIQUET	Alexandre
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	ROHARD	Stéphane
RAD 2	Bruz	Sergent	ROHRBACH	Sébastien
RAD 2	Rennes Le Blosne	Caporal	ROUAULT	Samuel
RAD 2	Rennes St Georges	Sergent	SORET	Eric
RAD 2	Redon	Lieutenant	SYS	Jérémy
RAD 2	Rennes Le Blosne	Caporal	TARDIF	Fabien
RAD 2	Rennes Le Blosne	Caporal	TETREL	Sylvain

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM
RAD 2	Rennes Le Blosne	Adjudant	THEBAULT	David
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	TOUROUL	Florent
RAD 2	Rennes Le Blosne	Sergent	TROUFFLARD	Mickaël
RAD 2	Rennes Beauregard	Caporal	VILNOT	Mathieu
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal	BANNIER	David
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal-Chef	BONNIER	Yannick
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sapeur	BOYER	Olivier
RAD 1	Rennes Le Blosne	Adjudant	CLOTEAUX	Mickaël
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	CORNEC	Goulven
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	GAUTHIER	Sébastien
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	GERARD	Jérôme
RAD 1	Rennes Beauregard	Lieutenant	GUINARD	Florent
RAD 1	GPO	Capitaine	LEBOULANGER	Maximilien
RAD 1	Rennes Le Blosne	Adjudant	LEFAIX	Pascal
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal	LEGENDRE	Quentin
RAD 1	GPRV	lieutenant	LEMAHIEU	Maxime
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	MARION	Sébastien
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	NIEL	Ludovic
RAD 1	Rennes Le Blosne	Capitaine	PERRIN	Franck
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal	PESLHERBE	Xavier
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal-Chef	PHILIPPO	Christophe
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal	QUERET	Alban
RAD 1	Rennes Le Blosne	Caporal	THEZELAIS	Nicolas
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	THOMAS	David
RAD 1	Rennes Le Blosne	Sergent	TURE	Laurence



**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VUS ENSEMBLE**

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers
- L'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ET-VILAINE.

**Article 1er :**

Le Commandant GUITTON Arnaud est désigné Conseiller Technique Départemental de l'équipe Risques Chimiques et Biologiques.

**Article 2 :**

Les sapeurs-pompiers suivants (pages 2 à 8) sont retenus pour assurer les missions en risques chimiques et biologiques pour une durée d'un an à compter du 1 janvier 2016

**Article 3 :**

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

**Article 4 :**

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le, 30 MAI 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
la Sous-Préfète, Directrice de cabinet,  


NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH4	Gpt Prévision	Commandant	DUROCHER	YANNICK	SPP
RCH4	SSSM	Pharmacien	ADAMY	CHRISTINE	SPP
RCH4	Groupement Nord	Capitaine	BOUTAUDON	STEPHANE	SPP
RCH4	CODIS	Commandant	GUITTON	ARNAUD	SPP
RCH3	Gpt Prévision-Opérations	Lieutenant-colonel	BONNIER	THIERRY	SPP
RCH3	Gpt Prévision-Opérations	Capitaine	VIDAL	CATHERINE	SPP
RCH3	Gpt Prévention	Capitaine	PICAUT	STEPHANE	SPP
RCH3	Direction des Opérations	Commandant	PELLET	LAURENT	SPP
RCH3	Dol de Bretagne	Capitaine	LEFEUVRE	FRANCK	SPP
RCH3	GTE Formation	Capitaine	RAULT	JEAN FRANCOIS	SPP
RCH3	Gpt Sud Ouest	Commandant	MEUR	JEAN-FRANCOIS	SPP
RCH3	GEC	Capitaine	BOURDAIS	JEAN-FRANCOIS	SPP
RCH3	Bain de Bretagne	Lieutenant	BOUVET	ALAIN	SPP
RCH3	Gpt Centre	Capitaine	CLOAREC	ERWAN	SPP
RCH3	GST	Capitaine	LEBRETON	MICKAEL	SPP
RCH3	Gpt Prévention	Capitaine	RENAUDIN	SAMUEL	SPP
RCH3	Gpt Formation Sport	Capitaine	CHAUVET	CHRISTOPHE	SPP
RCH3	Gpt Formation Sport	Commandant	LACOSTE	SEBASTIEN	SPP
RCH3	Gpt Formation Sport	Capitaine	TROEL	GOULVEN	SPP
RCH3	Groupement Est	Capitaine	GUILLAUME	SAMUEL	SPP
RCH3	Groupement Est	Capitaine	KNOEPFFLER	STEPHANE	SPP
RCH3	Groupement Nord	Commandant	REBAUDO	ALAIN	SPP
RCH3	Groupement Nord	Commandant	ROSQUIN	PHILIPPE	SPP
RCH3	Groupement Nord	Capitaine	GODIN	DAVID	SPP
RCH3	Groupement Nord	Capitaine	THEIS	SYLVAIN	SPP
RCH3	Groupement Sud Ouest	Capitaine	DURDUX	SEBASTIEN	SPP
RCH3	Groupement Sud Ouest	Capitaine	PAIN	FREDERIC	SPP
RCH3	Gpt Prévention	Capitaine	LEFEUVRE	DAVID	SPP
RCH3	Gpt Prévention	Capitaine	ROY	OLIVIER	SPP
RCH3	Gpt Prévention	Capitaine	PANCHEVRE	JULIEN	SPP
RCH3	GPO	Lieutenant	LELIEVRE	FRANCK-HERVE	SPP

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH3	REDON	Capitaine	ROBERT	OLIVIER	SPP
Les sapeurs-	RENNES LE BLOSNE	Capitaine	PERRIN	FRANCK	SPP
RCH3	RENNES BEAUREGARD	Capitaine	GAULIER	PHILIPPE	SPP
RCH3	Groupe ment Est	Lieutenant	LE GOFF	ERWANN	SPP
RCH3	Groupe ment Centre	Capitaine	LE GUAY	FRANCK	SPP
RCH3	RENNES BEAUREGARD	Lieutenant	LEHAYS	FREDERIC	SPP
RCH3	Gpt Prévention	Lieutenant	LEMAHIEU	MAXIME	SPP
RCH2	GTC Formation	Capitaine	FRANCHETREAU	Sophie	SPP
RCH2	BRUZ	Adjudant Chef	ALLAIS	STEPHANE	SPP
RCH2	BRUZ	Sergent chef	TEXIER	SYLVAIN	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent chef	BARON	PIERRICK	SPV
RCH1	FOUGERES	Sergent chef	BERTHELOT	STEPHANE	SPV
RCH2	FOUGERES	Sergent chef	BOUVET	CHRYSTELLE	SPV
RCH2	FOUGERES	Adjudant Chef	BRIERE	JEAN MARC	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	BUCCO	ANTOINE	SPP
RCH2	FOUGERES	Adjudant Chef	COLIN	MARC	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	COYAC	NICOLAS	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	GUETRE	BENJAMIN	SPP
RCH2	Groupe ment Prevention	Lieutenant	GUETRE	GERARD	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent chef	HOENIG	SEBASTIEN	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent chef	JUMELIN	ANTHONY	SPP
RCH2	GTE Formation	Sergent Chef	LECLERRE	PHILIPPE	SPP
RCH2	GTE Formation	Lieutenant	LECRIVAIN	ROGER	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	LEHERICEY	BORIS	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	LE ROUX	NICOLAS	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	LOUAPRE	CHRISTOPHE	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	MANCEAU	JEAN-CHARLES	SPV
RCH2	FOUGERES	Sergent	MARCHAND	CEDRIC	SPP
RCH2	FOUGERES	Adjudant chef	MARCHIX	MICKAEL	SPP
RCH2	FOUGERES	Adjudant Chef	MESSE	DOMINIQUE	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	PESLERBE	WILLIAM	SPP

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	PETIT	Sylvain	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent Chef	ROULIN	ERIC	SPV
RCH2	GPO	Lieutenant	BOUTIER	MARTIN	SPP
RCH2	GPO	Lieutenant	LEBOULANGER	MAXIMILIEN	SPP
RCH2	PIPRIAC	Lieutenant	ENIZAN	Franck	SPP
RCH2	REDON	Sergent	BALLET	ERIC	SPP
RCH2	REDON	Sergent	BORGOT	LAURENT	SPP
RCH2	REDON	Sergent chef	CIVEL	NICOLAS	SPP
RCH2	REDON	Sergent	COUDE	JEROME	SPP
RCH2	REDON	Caporal Chef	DIBOUES	GWENAEL	SPP
RCH2	REDON	Sapeur	HERY	ROMAIN	SPP
RCH2	GTSO	Lieutenant	JEGU	MARTIAL	SPP
RCH2	REDON	Caporal	JEZO	YANN	SPP
RCH2	REDON	Sergent chef	JOLY	FABRICE	SPP
RCH2	REDON	Caporal	LE BRUN	YANNIG	SPP
RCH2	REDON	Sergent chef	LOHAT	SEBASTIEN	SPP
RCH2	REDON	Sergent chef	PERREUL	CEDRIC	SPP
RCH2	REDON	Adjudant	PRIEM	PIERRE	SPP
RCH2	REDON	Sergent Chef	RAMAGE	ERIC	SPP
RCH2	REDON	Sergent Chef	RIVIERE	LUDOVIC	SPP
RCH2	REDON	Adjudant chef	RIVIERE	ANDRE	SPP
RCH2	REDON	Sergent Chef	VIDET	JEAN-CHARLES	SPP
RCH2	REDON	Caporal	TALLET	NICOLAS	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	ALLAIN	LAURENT	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal	BANNIER	DAVID	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	BERENGUER	CECILE	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	BESNARD	BRUNO	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	BONNIER	YANNICK	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant	CHOPIN	NICOLAS	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant	CHOPIN	OLIVIER	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	CORNEC	GOULVEN	SPP

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant	CROST	GUILLAUME	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent chef	ELIOT	MATHIEU	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Sergent	FREROU	ANTHONY	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	GAIGNOUX	TANGUY	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	GAUTHIER	SEBASTIEN	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant	GEORGEAULT	CHRYSTELLE	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	GARANCHER	VINCENT	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	GERARD	JEROME	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant Chef	GUILLERME	FRANCK	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant	GRANIER	JEAN CHARLES	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Lieutenant	HENRY	RAYMOND	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	HUARD	FREDERIC	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	JEZEQUEL	CHRISTOPHE	SPP
RCH2	GPO	Adjudant chef	LE BRETON	PATRIG	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	LE DELLIU	FREDERIC	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant Chef	LEFAIX	PASCAL	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	LEFEUVRE	TANGI	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	MAHE	GREGORY	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent chef	MARAND	ERWAN	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	MARIAU	MAXIME	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent chef	MARION	SEBASTIEN	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	MAUGER	LUDOVIC	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	MEDARD	ANTOINE	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant Chef	MORANT	CHRISTOPHE	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	MOYSAN	NICOLAS	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	NIEL	LUDOVIC	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant Chef	OLIVIER	ERIC	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant Chef	OUTIL	PATRICE	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal	PESLERBE	XAVIER	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	ROHARD	STEPHANE	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal	TETREL	SYLVAIN	SPP

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Adjudant Chef	THEBAULT	DAVID	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal	THEZELAIS	NICOLAS	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	TOUROUL	FLORENT	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Sergent	TROUFFLARD	MICKAEL	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	AUVRET	MICHAEL	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Adjudant Chef	BARBE	SERGE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent chef	BAZILE	ARNAUD	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	BAZIN	JEREMY	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	BEAUJOUAN	FRANCIS	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal chef	BOUDIN	SEBASTIEN	SPP
RCH2	RENNES LE BLOSNE	Caporal	BRIOT	ALEXIS	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal chef	COLLET	ANTHONY	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal	COMMEUREUC	VALERIE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Adjudant Chef	CORDE	TANGUY	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	CREPEL	BAPTISTE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent chef	COLLIN	GREGORY	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal Chef	COS	SYLVIE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	DAVY	NICOLAS	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent Chef	DEMAURIC	CHRISTOPHE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	DENAI	EMMANUEL	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent chef	FREDOUEIL	PIERRICK	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Lieutenant	GALLAIS	GERARD	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Adjudant Chef	GALLAIS	STEPHANE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Lieutenant	HAMON	PIERRE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal	LEFEBVRE	PIERRE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal	LEMOINE	CEDRIC	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Lieutenant	LEREDDE	RENE OLIVIER	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Adjudant Chef	LEROUX	LAURENT	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal	MALLARD	MATHIEU	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Adjudant	MIALHE	NATHALIE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sergent	MONNIER	SEBASTIEN	SPP

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH2	Gpt NORD	Capitaine	OGER	OLIVIER	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal Chef	PERSON	ANNE-LUC	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sapeur	RANCE	ARNAUD	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal	SAUNEUF	NICOLAS	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Sapeur	SAUVEE	TYPHANIE	SPP
RCH2	SAINT-MALO	Caporal	SCHMITT	ERIC	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Sergent chef	BOQUEN	YANNICK	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Caporal	CHENU	MICKAEL	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Sergent	DOUESSIN	CEDRIC	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Sergent Chef	DUFEIL	OLIVIER	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Sergent	HEINRY	GURVAN	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Caporal	PINSON	GREGORY	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Adjudant Chef	SENECHAL	DANIEL	SPP
RCH1	SAINT-MALO	Caporal	SIMONNEAUX	GAEL	SPP
RCH1	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Caporal Chef	OLIVON	ROMAIN	SPV
RCH1	FOUGERES	Caporal	BAZIN	ANTHONY	SPP
RCH1	FOUGERES	Sergent	BIZET	CHRISTOPHE	SPP
RCH2	FOUGERES	Sergent chef	BOUVET	CHRYSTELLE	SPV
RCH1	FOUGERES	Caporal	COUTARD	ROMAIN	SPV
RCH1	FOUGERES	Caporal	DAVAL	ANTHONY	SPP
RCH1	FOUGERES	Sergent	HAMARD	MICKAEL	SPP
RCH1	FOUGERES	Caporal	JAMES	STEPHANE	SPV
RCH1	FOUGERES	Caporal chef	LE PANNETIER DE ROISSAY	YVES	SPV
RCH1	FOUGERES	Adjudant Chef	LOURDAIS	CHRISTOPHE	SPP
RCH1	FOUGERES	Caporal	MARTINEAU	ANTHONY	SPP
RCH1	FOUGERES	Sergent	ROMAGNE	LIONEL	SPV
RCH1	FOUGERES	Caporal	ROSSIGNOL	JEROME	SPV
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	ANDRE	SYLVAIN	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	BESTIN	OLIVIER	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal	BOUTET	ERWAN	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal	DAGNET	MARIE	SPP

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal	FORTIN	BRICE	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal	JACOB	MATHIEU	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Adjudant	L'HEVEDER	ERWAN	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal	LEGENDRE	QUENTIN	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	PIQUET	ALEXANDRE	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal Chef	PHILIPPO	CHRISTOPHE	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Caporal	ROUAULT	SAMUEL	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Sergent	THOMAS	DAVID	SPP
RCH1	RENNES LE BLOSNE	Sergent Chef	TURE	LAURENCE	SPP



**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE OUEST  
PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE**

**VUS ENSEMBLE**

- Les articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1425-25 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Services d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 portant organisation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours,
- Le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- L'arrêté n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- L'arrêté du 6 mai 2000 fixant l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers,
- L'arrêté ministériel du 8 avril 2003 fixant le guide national de référence relatif au Sauvetage Déblaiement,

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours d'ILLE-ET-VILAINE.

**Article 1<sup>er</sup>** :

Le Capitaine SAUDUBRAY Sébastien est désigné pour assurer la fonction (par intérim) de Conseiller Technique Départemental de l'équipe spécialisée "Sauvetage Déblaiement". L'intéressé assure également la fonction de responsable de l'équipe départementale.

**Article 2** :

Les sapeurs-pompiers suivants (pages 2 à 3) sont retenus pour assurer les opérations de Sauvetage Déblaiement pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 3** :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours arrête annuellement la liste des personnels détenteurs des unités de valeurs de la spécialité.

**Article 4** :

La Directrice de Cabinet, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Rennes le,

30 MAI 2016

LE PREFET,

Pour le Préfet,  
la Sous-Prefète, Directrice de cabinet,

  
Agnès CHAVANON

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
SDE3/CTD	GTE	Cne	SAUDUBRAY	Sébastien	SPP
SDE3	GTE	LTN	LECRIVAIN	Roger	SPP
SDE3	Rennes Ouest	ACH	BOUGET	Pascal	SPP
SDE3	GFS	LTN	HUBERT	Luc	SPP
SDE3	Rennes Ouest	LTN	VAUDELET	Samuel	SPP
SDE3	Bain de Bretagne	ACH	CROCHET	Yves	SPV
SDE3	GPT Prévention	CDT	SCHIAPPARELLI	Patrice	SPP
SDE3	Redon	ACH	NICOLAS	Franck	SPP
SDE3	Rennes Sud	LTN	LAMY	Alain	SPP
SDE3	GTE	LTN	LE GOFF	Erwann	SPP
SDE2	Rennes Ouest	ACH	CHABRIER	Cédric	SPP
SDE2	Rennes Ouest	SCH	ROGER	Arnaud	SPP
SDE2	Rennes Ouest	SCH	CHEVALIER	Yves	SPP
SDE2	Rennes Ouest	ADJ	LECHAT	Frédéric	SPP
SDE2	Rennes Ouest	ACH	CALVAR	Stéphane	SPP
SDE2	Rennes Ouest	SCH	LAFOSSE	William	SPP
SDE2	Rennes Ouest	SAP	GALBOIS	Pierre yves	SPP
SDE2	Fougères	SCH	HOENIG	Sébastien	SPP
SDE2	Fougères	SCH	LEHERICEY	Boris	SPP
SDE2	Fougères	ACH	LOURDAIS	Christophe	SPP
SDE2	Fougères	SCH	LECLERRE	Philippe	SPP
SDE2	GTE	LTN	BRASSET	Daniel	SPP
SDE2	GTE	LTN HC	GUETRE	Gérard	SPP
SDE2	GTC	ADC	DARCOURT	Jean Michel	SPP
SDE2	Redon	SCH	COUDE	Jérôme	SPP
SDE2	Redon	ACH	PEGEAULT	Christophe	SPP
SDE2	Bain de Bretagne	ADJ	JUGANT	Anthony	SPP
SDE2	Bain de Bretagne	ACH	MAHOUIN	Stéphane	SPP
SDE2	Bain de Bretagne	LTN HC	BOUVET	Alain	SPP
SDE2	Dol de Bretagne	ACH	PONDEMER	Mickael	SPP
SDE2	Dol de Bretagne	SCH	BINARD	Jean Sébastien	SPP
SDE2	Dol de Bretagne	ADJ	PIOT	Franck	SPV
SDE1	Fougères	ACH	BRIERE	Jean Marc	SPP
SDE1	Fougères	SCH	COYAC	Nicolas	SPP
SDE 1	Fougères	SGT	HAMEL	David	SPP
SDE 1	Fougères	ACH	TOUROUL	Sébastien	SPP
SDE1	Fougères	SCH	BUCCO	Antoine	SPP
SDE1	Fougères	CCH	MARTINEAU	Anthony	SPP
SDE1	Fougères	CCH	PRIE	David	SPP
SDE1	Fougères	CCH	DOUE	Olivier	SPP
SDE1	Redon	SGT	BALLET	Eric	SPP
SDE1	Bain de Bretagne	ADJ	FILLY	Jacques	SPV
SDE1	Bain de Bretagne	SGT	BELLIARD	Cyrille	SPP
SDE1	Bain de Bretagne	CPL	GAS	Sébastien	SPP
SDE1	Bain de Bretagne	CPL	BOSSARD	Marion	SPV
SDE1	Bain de Bretagne	LTN	LUCAS	Fabrice	SPV
SDE1	Bain de Bretagne	SCH	PATRIARCA	Sébastien	SPV
SDE1	Bain de Bretagne	ADJ	PLONQUET	Mickael	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	SGT	DERAPPE	Benoît	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	SCH	LOUVEL	Stany	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	ACH	DUTAIS	Bernard	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	CCH	COSQUERIC	Alan	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	ACH	PEPIN	Mickael	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	SGT	HEE	Tony	SPP
SDE1	Dol de Bretagne	ACH	PELTIER	Cyril	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	SAP	BOUTTIER	Emeline	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	SGT	LELAY	Sylvain	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	SGT	MORICE	Stéphane	SPV

NIVEAU	AFFECTATION	GRADE	NOM	PRENOM	STATUT
SDE1	Dol de Bretagne	SCH	NEVEU	Vincent	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	CPL	PELLAE	Jean Marie	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	CCH	VANDLAIR	Pierre Yves	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	CPL	AUFFRET	Kattel	SPV
SDE1	Dol de Bretagne	ACH	AUFFRET	Serge	SPV
SDE1	Rennes Ouest	ACH	PRUNIER	Herman	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SGT	LECRUBIER	Yann	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CCH	ROUILLE	Franck	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CPL	LETORT	Julien	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CPL	COTTIN	Anthony	SPP
SDE1	Rennes Ouest	ACH	VRIGNAUD	Vincent	SPP
SDE1	Rennes Ouest	ADJ	BISSERE	Jérôme	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	LE POLLES	thomas	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	ROCHELLE	Bruno	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	MENGUY	Patrick	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CCH	CHOBLET	Nicolas	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CPL	DANET	Grégory	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CPL	MARLIER	Henry	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SGT	SEGALEN	Lionel	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SGT	GRUT	Jean Baptiste	SPP
SDE1	Rennes Ouest	ACH	DEPRET	Marc	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	FROSTIN	Yann	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SGT	TIZON	Mathieu	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	THOMAS	Anthony	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CPL	HUBERT	Nicolas	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SAP	BOSSE	Sébastien	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	SIMON	Nicolas	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CCH	ALLAIN	Jean Philippe	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	BIOU	Olivier	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	DEFFAINS	Frédéric	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	GODEL	Grégory	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SGT	RUBERTI	Patrice	SPP
SDE1	Rennes Ouest	ADJ	PAPIN	luc	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SAP	CROSNIER	Jason	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SCH	CLEMENT	Bertrand	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SGT	MADIOT	Anthony	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CCH	CLOTEAUX	Antoine	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SAP	LOUAZEL	Marc	SPP
SDE1	Rennes Ouest	SAP	COUVERT	Emmanuel	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CAP	BRISARD	Rudy	SPP
SDE1	Rennes Ouest	CAP	GUILLOUET	Etienne	SPP

**ARRETE**

**Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie  
et de Secours d'Ille-et-Vilaine**

**GROUPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES**

**SERVICE RESSOURCES ET PROSPECTIVES**

Affaire suivie par Eddy DUPUIS

☎ 02.99.87.65.10

Références : ED.16.0824

**Objet : Nouveau règlement intérieur du SDIS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le statut général de la Fonction Publique Territoriale défini par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiées ;

VU la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU la délibération n°2016-018CA du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours d'Ille et Vilaine en date du 21 avril 2016 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 17 mars 2016 ;

Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 17 mars 2016 ;

Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 19 avril 2016 ;

Sur la proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Ille et Vilaine, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours d'Ille et Vilaine et l'ensemble de ses annexes sont adoptés. Il est intégralement consultable sur le réseau Intranet de l'établissement.

**ARTICLE 2** – L'ensemble des dispositions de ce règlement intérieur sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

**ARTICLE 3** – A cette date, le règlement intérieur en date du 9 juin 2008 ainsi que toute disposition d'une délibération, d'une note ou d'un règlement interne contraire ou en contradiction avec le présent règlement intérieur sont réputés caduques.

**ARTICLE 4** – Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Rennes, le **10 MAI 2016**

**Le Président du Conseil d'administration**



Jean-Luc CHENU